

Image not found or type unknown



Après un dépôt de plainte au service des mineur avons-nous un reç

Par **bernard**, le **30/01/2009** à **22:08**

x a pris la photo de ma fille sur son blog sur internet a son insu et a crée un skyblog avec celle-ci en changeant son identité et en inscrivant des propos sexuel (j'aime les grosses ---- vient jouer avec moi)il y a d'autre photo de jeune fille aussi a caractère pornographique donc nous avons porter plainte .Est ce qu'il aurait du me donné un reçu ou autre pour prouver que j'ai bien déposé plainte ,car j'ai du insisté pour qu'il prenne ma plainte ,il me disait qu'il ne pouvait rien faire pour nous.Merci de me répondre au plus vite